

# COMMISSION FINANCES

**JEUDI 23 MARS 2023 - SALLE D. GUILLEMET BAT. E15**

PRESENT.E.S : François Dubasque, Sandrine Gil, Mattéo Madier, Eric Marceau, Isabelle Santoire, Jean Louis Yengué

EXCUSEE : Claire Beausse

## VOYAGES PEDAGOGIQUES 2023 - TRANCHE 1 - 2<sup>ND</sup> SEMESTRE 2022-23

Il y a deux appels « voyages pédagogiques » par année budgétaire :

- un 1<sup>er</sup> appel pour les voyages du 2<sup>nd</sup> semestre de l'année universitaire en cours
- un 2<sup>e</sup> appel pour les voyages du 1<sup>er</sup> semestre de l'année universitaire suivante

Suite à la séance du 13 octobre 2022, les règles d'attribution ont été en partie modifiées par la Commission pour inclure un taux minimum de participation des unités de recherche pour les voyages des masters.

Les règles sont donc les suivantes :

- la priorité est donnée aux voyages pédagogiques inscrits dans les maquettes
- le taux de participation du département est de minimum 50% du coût total du voyage pour les licences et de 35% pour les masters
- le taux de participation de l'unité de recherche est de minimum 15% du coût total du voyage pour les masters
- le taux de participation des étudiant.e.s (non obligatoire) est au maximum de 25% du coût total du voyage (licences et masters)
- le taux de participation maximum de l'UFR est de 50% du coût total du voyage

L'enveloppe budgétaire « Voyages pédagogiques » 2023 est de 9 500€.

Suite à l'appel lancé le 19 décembre 2022, 10 dossiers ont été déposés. Le montant total des demandes s'élève à 7 782.13€. Le document de synthèse de ces demandes est joint en fin de compte rendu.

La Commission décide d'attribuer un montant total de 5 000€ pour ce 1<sup>er</sup> appel afin de conserver une enveloppe de 4 500€ pour le 2<sup>nd</sup> appel de l'année.

La Commission décide de ne pas financer le voyage organisé par le département de Psychologie pour les étudiant.e.s de 2<sup>e</sup> année de master du parcours Psychopathologie et psychogérontologie : approche clinique, cognitive et comportementale. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- l'absence d'accompagnement engage la responsabilité de l'établissement et de l'UFR
- la sortie ne s'inscrit pas dans une démarche pédagogique obligatoire et ne fait donc pas l'objet d'une évaluation
- le coût du voyage par étudiant.e est trop élevé par rapport aux autres voyages (plus du double du 2<sup>e</sup> voyage le plus cher par étudiant.e)
- une contribution financière peut être demandée aux étudiant.e.s dans la mesure où il s'agit d'une sortie optionnelle
- une participation complémentaire peut être demandées au département et/ou à l'unité de recherche

Les 9 autres dossiers sont financés. Le montant total de ces 9 demandes est de 5 661.38€ et dépasse donc le montant de l'enveloppe.

Un taux d'attribution équitable est appliqué à chaque demande, calculé comme suit :  
 $((5\ 000 / 5\ 661.38) * 100) = 88.32\%$

Les sommes finalement attribuées à chaque voyage sont mentionnées dans la synthèse des demandes jointe en fin de compte rendu.

## REGLES DE REPARTITION DU BUDGET FORMATION ET SUPPORT

L'équipe de direction accompagnée du service financier a fait une synthèse des règles de répartition du budget Formation et support entre les enveloppes mutualisées, le transversal et les départements de formation décidées lors de Conseils d'UFR passés. Deux nouvelles propositions sont faites : un ratio pour le budget global alloué aux départements et une répartition équitable des ressources propres. Ces règles, si adoptées, seront applicables à partir de janvier 2024.

### **1) Formation et Support Investissement**

Attribution de 15 % du budget Formation et Support pour les départements en Investissement

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) :

Base fixe : 80% pour tous les départements  
1/2 pour SIC  
1/2 pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

### **2) Formation et Support Fonctionnement**

Exclusion de la Formation Continue et de l'Apprentissage de ce calcul.

Attribution de 40 % du budget Formation et Support pour les départements en Fonctionnement

Le budget Formation et Support = (attributions dont formations locales - contributions) - (reversement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits)

Rappel des règles de répartition entre les départements (hors CFMI) :

Base fixe : 80% pour tous les départements  
1/2 pour SIC  
1/2 pour Anthropologie

Base variable : 20% en fonction des effectifs en licence et en master

N.B. : Seules les recettes connues lors de la construction du budget sont intégrées dans le calcul

### **3) Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits**

Les frais de gestion prélevés par l'UFR s'alignent sur ceux de l'UP, soit 16,7 % en 2023.

Ils s'appliquent :

- aux recettes des Cahiers de civilisation médiévale du CESCO
- à toute recette recherche et formation non encadrée par une convention et non conditionnée par une justification de l'utilisation des crédits.

### **4) Formation continue**

50% pour les départements :

- au prorata des effectifs de l'année N-1 inscrits en FC
- avec un coefficient de 4 pour les contrats pro et de 1 pour les reprises d'études

50% restants sont attribués au transversal de l'UFR

### **5) Apprentissage**

Les dépenses imputées sur le budget apprentissage sont réglementées et doivent servir uniquement au fonctionnement de ces formations (justification des dépenses).

Le taux de prélèvement de l'UFR s'aligne sur le taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP. Il est de 16,7 % en 2023.

Le budget apprentissage (après déduction des frais de gestion) est réparti entre les parcours ouverts à l'apprentissage au prorata des effectifs.

### **6) Centre de Formation des Musiciens Intervenants**

Le taux de 16.7% (taux pour le calcul des frais de gestion par l'UP) sera donc appliqué à la dotation de l'UP au CFMI.

### **7) Contribution Service Commun de Documentation**

La contribution au SCD est de 40 500 euros. Elle pourra être réévaluée annuellement par la Commission Finances.

### **8) Enveloppes mutualisées**

La somme totale des enveloppes mutualisées représente 10% du budget Formation et Support en Fonctionnement (Hors Formation continue et Apprentissage)

Le budget Formation et Support = (attributions dont formations locales - contributions) - (reversement CFMI) + (ressources propres dont TA) + (Frais de gestion prestations et hors conventions et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits)

La ventilation entre les enveloppes est proposée annuellement par la Commission Finances :

- Contribution ERM (Enveloppe Recherche Mutualisée)
- Enveloppe relations Internationales
- Enveloppe culture
- Enveloppe voyages pédagogiques
- Enveloppe subventions associations étudiantes

### **9) Conventions de partenariat pédagogique à impact financier et non conditionnées par une justification de l'utilisation des crédits**

Pour les partenariats < 10 000€ :

20 % pour le transversal  
80 % pour le département concerné

Pour les partenariats > 10 000€ :

40 % pour le transversal  
60 % pour le département concerné

### **10) Mutualisation des crédits en fin d'exercice**

Le taux "plancher" de mutualisation est de 85% de consommation des crédits pour le fonctionnement et de 100% pour l'investissement.

La mutualisation sera faite à l'automne.

La date précise sera proposée en septembre par l'équipe de direction.

La Commission approuve ces règles. Elles seront soumises au vote du Conseil d'UFR le 27 avril 2023.

	PSYCHOLOGIE	GEOGRAPHIE	HAA	HAA	HAA	HAA	SOCIOLOGIE	ANTHROPOLOGIE	PHILOSOPHIE	SOCIOLOGIE	TOTAL
Formation	M2 PPAC3	L2	L3	M1 HA PATRIMOINE ET MUSEES	L3 ARCHEOLOGIE	M1/2 HCCP, parcours mondes antiques et mondes médiévaux	L2	M1	L3 PHILO et PHILO/DROIT	M2	
UE	UE3 PRISE EN CHARGE TCC	UE3 - THEORIES METHODES ET TERRAIN	UES HAA et compétences transversales module commissariat d'exposition et médiation	UE3 séminaires spécialisés	UE1 ARCHEOLOGIE DE LA CONSTRUCTION	UES Conseil, orientation, projet et humanités numériques	UE3 METHODES QUANTITATIVES	UE2 - Séminaires spécialisés : culture matérielle et objet ethnographique	UE PHILOSOPHIE DE L'ART	UE2 DU M254 SOCIALISATION PROFESSIONNELLE	
Lieu	NIMES	LA ROCHELLE	ANGOULEME	BORDEAUX	SAINTES	SAINTES	GRAND POITIERS et GRAND CHATELLERAULT (Buxerolles, Lusignan, Chauvigny, Saint Benoît, Vouneuil sous Biard, Ligué, Châtellerault, Naintré, Lencloître)	LA ROCHELLE	COGNAC - CAHORS - PECH MERLE	LIMOGES	
Objectifs pédagogiques	<p>Congrès de l'AFTCC à Nîmes du 25 au 27 mai 2023. Opportunité de bénéficier des dernières connaissances en matière de pec en TCC, de pouvoir rencontrer et échanger avec des chercheurs.e.s et des professionnels du domaine et de pouvoir commencer à développer un réseau professionnel en vue de favoriser l'insertion professionnelle.</p> <p>A leur retour, les étudiant.e.s devront produire un doc exposant les communications qu'ils auront le plus marqué.e.s en précisant les bénéfices pour leurs cursus.</p>	<p>L'objectif est de familiariser les étudiant.e.s au déroulement d'une recherche de terrain en leur permettant d'en maîtriser les outils conceptuels, méthodologiques et d'application sur un thème donné. Deux ensembles : rencontres et visites collectives avec des acteurs du territoire et les moments d'enquêtes en autonomie. Restitution orale collective, ainsi qu'un dossier écrit.</p>	<p>FRAC Poitou-Charentes. Voyage inscrit dans l'OP du département d'Histoire de l'Art et Archéologie. Option à visée pré-professionnelle qui consiste en la réalisation d'une exposition au Musée Sainte Croix de Poitiers, en partenariat avec le FRAC Poitou-Charentes, dont le vernissage aura lieu en juin 2023.</p>	<p>Cette journée vient en complément d'un séminaire spécialisé sur le patrimoine et les politiques culturelles et sur les pratiques actuelles du collectionnisme. La matinée est consacrée à un parcours dans la ville afin d'analyser les ressorts de la fabrique d'une ville selon 4 grandes orientations. L'après-midi est dédiée à la visite du Musée des Beaux Arts, selon 6 thématiques.</p>	<p>Présenter le travail réalisé dans le cadre du programme de recherche "Aquitania Ornata" et de leur faire expérimenter la construction d'un mur à la romaine. Découverte concrète des matériaux et techniques de construction et de décoration romaines. Ce voyage sera aussi l'occasion de faire se rencontrer autour d'un projet commun deux types de publics bien différents : des étudiants de licence et des élèves de CAP tissant ainsi des liens entre lycée professionnel et université.</p>	<p>Visite de l'amphithéâtre de l'Église Sainte-Europe, du musée et de l'abbaye aux Dames. Les lieux de l'excursion sont sélectionnés afin de confronter les étudiant.e.s aux réalités qui constituent les sources documentaires de leurs travaux de recherche (vestiges architecturaux, inscriptions, artefacts de différente nature). Ce voyage aura aussi vocation à souder les promotions et à développer l'esprit d'entraide et de travail collaboratif.</p>	<p>Le conseil départemental de la Vienne a commandité à l'Université de Poitiers une étude sociologique portant sur les bénéficiaires de l'aide alimentaire de la Vienne. L'objectif principal est de mieux connaître les besoins et attentes des personnes directement concernées par l'aide alimentaire. Enquête par questionnaire en 2 phases dont la 1ère phase s'est déroulée sur le 1er semestre 2022-2023 et la 2ème phase se déroulera de janvier à décembre 2023. L'enjeu est de permettre aux étudiant.e.s de saisir les tenants et aboutissants d'une enquête par questionnaire dans le cadre d'une commande publique.</p>	<p>Visite du Musée de La Rochelle. En binômes, les étudiant.e.s devront faire un travail d'observation et de réalisation portant sur les salles consacrées aux collections ethnographiques. Ils elles devront produire un court film concernant les choix muséographiques et le parcours de visite proposés par l'institution muséale, à partir des connaissances qu'ils auront pu acquérir en cours et des compétences qu'ils auront pu acquérir dans les ateliers de réalisation audiovisuelle. Séance de restitution le 29/03, chaque groupe y défendra son film devant un jury composé d'enseignants de la formation. Cet exercice donnera lieu à une note qui comptera dans la note globale de l'UE.</p>	<p>Visite de 2 grottes ornées paléolithiques (gravetiennes de 25 000 ans) de Cognac et de Pech Merle. L'objectif de ces visites est de compléter la connaissance des étudiant.e.s et la présente dans le cadre de cette journée d'étude. L'objectif pédagogique est en premier lieu l'expression orale, mais au-delà, la confrontation de son travail de recherche au regard d'autres chercheurs.e.s ou apprenti.e.s. Le choix des grottes a été conditionné par 2 critères principaux : la complémentarité et l'accessibilité des sites (parfois très restreinte).</p>	<p>Journées d'étude en collaboration avec les Universités de Poitiers, Tours et Limoges. Cette année, les UE se dérouleront à l'Université de Limoges. Les étudiant.e.s préparent une communication orale sur leur recherche de M2 et la présente dans le cadre de cette journée d'étude. L'objectif pédagogique est en premier lieu l'expression orale, mais au-delà, la confrontation de son travail de recherche au regard d'autres chercheurs.e.s ou apprenti.e.s. Le choix des grottes a été conditionné par 2 critères principaux : la complémentarité et l'accessibilité des sites (parfois très restreinte).</p>	
Date	24 - 27 mai 2023	9-10 mars 2023	24/01/2023	07/04/2023	19/01/2023	02/05/2023	Sorties ponctuelles entre janvier et décembre 2023	03/03/2023	Du 22 au 23/04/2023	Du 31 mai au 1er juin 2023	
Durée (jours)	4 jours	2 jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour		1 jour	2 jours	2 jours	
Nb étudiants	11	40	12	26	21	43	122	8	20	17	
Responsable(s) pédagogique(s) du voyage et accompagnateur(s)	Sandrine Kalenzaga	Dominique Royoux Brenda Le Bigot	Nathan Réra Cécile Voyer	Marie-Luce Pujalte Isabelle Fortune	Mathilde Carrive	Séverine Lemaitre, Emilie Kurdziel, Cécile Treffort, Mathilde Carrive, Andzej Chankowski	Mathias Lenzi, Benoît Leroux, Wenceslas Lizé, Willy Paroche	Alexis Avdeeff Armelie Jacquemot	Philippe Grosos Isabelle Sautoire	Mathias Millet, Christian Papinot, Jean-Pierre Escriva	
Coût total du voyage	4 241,48 €	2 366,84 €	695,00 €	1 443,24 €	795,00 €	950,00 €	515,90 €	290,08 €	3 731,25 €	1 124,36 €	16 153,15 €

Participation du département	1 484,51 €	1 183,42 €	348,00 €	505,14 €	398,00 €	166,25 €	257,95 €	145,40 €	1 615,63 €	282,00 €	6 386,30 €
	35,00%	50,00%	50,07%	35,00%	50,06%	17,50%	50,00%	50,12%	43,30%	25,08%	
Participation du laboratoire	636,22 €			216,49 €		142,50 €		43,62 €		280,36 €	1 319,19 €
	15,00%			15,00%		15,00%		15,04%		24,94%	
Participation des étudiants									500,00 €		500,00 €
									13,40%		
Cofinancements autres						166,25 €					166,25 €
						17,50%					
Participation demandée à l'UFR	2 120,75 €	1 183,42 €	347,00 €	721,61 €	397,00 €	475,00 €	257,95 €	101,78 €	1 615,62 €	562,00 €	7 782,13 €
	50,00%	50,00%	49,93%	50,00%	49,94%	50,00%	50,00%	35,09%	43,30%	49,98%	

Décision de la commission des finances	0,00 €	1 045,17 €	306,46 €	637,31 €	350,62 €	419,51 €	227,82 €	89,89 €	1 426,88 €	496,35 €	5 000,00 €
	0,00%	44,16%	44,10%	44,16%	44,10%	44,16%	44,16%	30,99%	38,24%	44,14%	

Taux

Calcul du taux d'attribution :  
 Enveloppe à distribuer = 5 000,00 €  
 Total des aides demandées - voyage Psycho = 5 661,38 €  
 Taux = 88,32%

Enveloppe 2023 =	9 500,00 €
Total demandes de financement =	7 782,13 €
Reste pour le 2ème appel =	1 717,87 €
Total attribué =	5 000,00 €
Reste pour le 2ème appel =	4 500,00 €